

PEYRE
em
AUBRAC



Bilan de la concertation du public

**Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité du PLU n°1 d'Aumont-Aubrac
relative à la création d'un parc
photovoltaïque au lieu-dit « Nozières »**

Janvier 2024

1. Organisation de la concertation

⇒ Objet de la concertation

Par délibération du 10 octobre 2023, le Conseil municipal de la commune de Peyre en Aubrac a prescrit une procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité n°1 du PLU de l'ancienne commune d'Aumont-Aubrac pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières ». Cette même délibération a fixé les modalités de concertation suivantes :

- Parution d'au moins un article d'information dans un journal local ;
- Organisation d'au moins une réunion publique d'information ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation ;
- Diffusion sur le site internet de la commune de Peyre en Aubrac.

Il convient donc d'en tirer un bilan.

⇒ Durée de la concertation

La concertation s'est déroulée du 11 octobre 2023 au 08 janvier 2024, pour une durée avoisinant les trois mois.

⇒ Information du public : affichage, publicité et réunion publique

L'information de la réunion publique, a été affiché 15 jours avant le début de la concertation en Mairie et panneau d'affichage.

Cet avis a également été publié sur :

- Le site internet de la commune, à l'adresse : <https://peyreenaubrac.fr/> ;
- Le Journal « La Lozère Nouvelle » dans l'édition du jeudi 23 novembre 2023 (voir annexe 2)

L'extrait du registre de délibération prescrivant la procédure est également consultable sur le site internet de la commune <https://peyreenaubrac.fr/infos-demarches/compte-rendus-des-deliberations/>.

2. Synthèse des observations

⇒ Approche quantitative des observations

La réunion publique d'information et de présentation du projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Nozières » a rassemblé une dizaine de personnes.



Le registre ouvert en suivant du 07 décembre 2023 au 08 janvier 2024, n'a donné lieu à aucune observation.

Un courrier et un mail ont été adressés à la mairie.

⇒ Approche qualitative des observations

La réunion publique d'information et de présentation du projet emportant mise en compatibilité du PLU n'a pas été le lieu de remarques défavorables, au contraire, les personnes présentes ont, pour la plupart d'entre elles émis des remarques favorables.

Les deux contributions écrites ont soit permis de faire évoluer le projet, soit permis de faire évoluer le dossier de déclaration de projet.

3. Conclusion et bilan de la concertation préalable

Au regard des éléments formulés lors de la réunion publique ou par le biais de courrier/mail, le projet semble être accepté par la population.

Annexe 1 – Registre de Concertation

DEPARTEMENT : LOZERE

COMMUNE DE PEYRE EN AUBRAC

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

RELATIF A :

**PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU DE LA COMMUNE
DELEGUEE D'AUMONT-AUBRAC (COMMUNE DE PEYRE EN
AUBRAC)**

LIEU DE LA CONCERTATION :

MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

REGISTRE DE CONCERTATION DU PUBLIC

Concertation relative à :

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune déléguée d'Aumont-Aubrac (commune de Peyre en Aubrac)

En exécution de la délibération du conseil municipal de Peyre en Aubrac : N° **DE_2023_0097** du 10 octobre 2023.

Je, soussigné Monsieur Alain ASTRUC, Maire de Peyre en Aubrac, ai ouvert ce jour, le présent registre, folioté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

Pour information, les modalités de la concertation prévues sont les suivantes :

- *Parution d'au moins un article d'information dans un journal local ;*
- *Organisation d'au moins une réunion publique d'information ;*
- *Mise à disposition d'un registre de concertation ;*
- *Diffusion sur le site internet de la commune de Peyre en Aubrac.*

Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de M. le Maire à la Mairie de Peyre en Aubrac.

A Peyre en Aubrac, le 7 décembre 2023

Alain ASTRUC

Le maire de Peyre en Aubrac



AA

Annexe 3 – Captures du site internet de la commune de Peyre en Aubrac

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AUMONT-AUBRAC

ACCUEIL

VIE LOCALE

PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE D'AUMONT-AUBRAC

RETOUR

La commune de Peyre en Aubrac a prescrit le 10 octobre 2023, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aumont-Aubrac. Cette procédure a pour objet d'accompagner la création d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur l'ancienne carrière de Nozières (Aumont-Aubrac).

La procédure de déclaration de projet vise à étudier :

- L'intérêt général du projet de parc solaire photovoltaïque au sol ;
- Les évolutions du zonage du plan local d'urbanisme d'Aumont-Aubrac.

Cette procédure intègre une démarche d'évaluation environnementale visant à mesurer l'impact des évolutions de zonage sur l'environnement.

Le projet sera présenté en amont de l'enquête publique lors d'une réunion publique prévue le jeudi 7 décembre 2023 à 18h00 à la Maison de la Terre de Peyre d'Aumont-Aubrac, commune de Peyre en Aubrac. Cette réunion a pour objectif d'informer les habitants du territoire de la procédure administrative initiée par la commune et de communiquer sur les premiers éléments d'analyse inhérents à la déclaration de projet.

Les éléments de présentation seront mis à disposition du public à la Mairie de Peyre aux jours et heures habituels d'ouverture au public à partir du 7 décembre, pour une période d'un mois, et sur le site internet : <https://peyreenaubrac.fr/>. Un registre sera associé pour recueillir les observations. Elles pourront également se faire par courriel à l'adresse peyreenaubrac@orange.fr



ACCUEIL

VIE MUNICIPALE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'AUMONT-AUBRAC

RETOUR

Concernant le projet de mise en compatibilité du PLU d'Aumont-Aubrac, retrouvez ici :

- [la délibération sur la prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'ancienne commune de Peyre en Aubrac](#)
- [l'extrait du règlement graphique du PLU d'Aumont-Aubrac](#)
- [Le rapport de présentation du projet](#)

RETOUR

ACCUEIL

VIE MUNICIPALE

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE : MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'AUMONT-AUBRAC